

## LE CHANT SACRÉ DU PEUPLE

### III. - LA PARTICIPATION DU PEUPLE A L'ACTION LITURGIQUE PAR DES CHANTS BIEN ADAPTÉS <sup>(1)</sup>

#### CHANTER PENDANT LA MESSE ET CHANTER LA MESSE.

Un grand nombre d'entre nous ont encore participé, par exemple, durant le temps de leur collège, à ces messes communes où l'on chantait *Je suis chrétien* au début de la messe, *Le ciel en est le prix* à l'Offertoire, *O l'auguste Sacrement* après la Consécration, et *J'irai la voir un jour* en guise d'action de grâce. Nous avons aussi connu des messes paroissiales qui ne comportaient guère d'autres prières communes que la récitation du chapelet.

Si nous rappelons ces choses, ce n'est pas pour en sourire ou en faire sourire. Elles ont eu, et gardent encore parfois, leur valeur. Mais le renouveau de l'esprit liturgique nous a rendu, heureusement, plus exigeants. Prier et chanter ensemble, c'est bien. Prier et chanter en s'unissant à l'action liturgique, c'est mieux. Chanter un cantique d'adoration à la présence réelle, après la consécration est bien. S'unir au mouvement d'offrande et d'action de grâce de la grande prière eucharistique du canon n'est-il pas préférable ?

Mais, il y a un quart de siècle, nous n'avions guère le choix, en France, qu'entre deux solutions : ou chanter des cantiques durant une « messe basse » (expression fort révélatrice !), ou chanter la grand'messe. Le répertoire des cantiques dont on pouvait disposer, inspiré le plus souvent par une piété assez individualiste ou sentimentale, visant un but principalement catéchétique ou moralisant, s'accordait assez mal avec la prière liturgique de la messe ou des temps de l'année liturgique. Aussi, la réaction de ceux qui avaient compris la valeur éminente de la prière de l'Eglise ne pouvait être, à la suite de Saint Pie X,

---

(1) Voir *ÉGLISE QUI CHANTE* n° 1, p. 1-4 : « Pourquoi faut-il agir en faveur du chant sacré du peuple », et n° 2, p. 5-8 : « La participation du peuple au chant proprement liturgique ».

que celle-ci : on ne chante pas « pendant la messe », mais on « chante la messe ».

Nous avons dit que « chanter la messe » est l'idéal vers lequel il faut tendre, au moins dans l'assemblée dominicale. Et nous avons traité, en premier lieu, de *la participation du peuple au chant proprement liturgique* (1) qui est la première en dignité et en importance.

Cependant, pour de nombreuses raisons pratiques qui sont trop évidentes, toutes les messes ne peuvent être chantées. Que l'on songe aux messes de semaine dans les collèges et aux messes de groupes en paroisse. Que l'on pense aux messes paroissiales autres que la messe chantée, qui sont de beaucoup les plus nombreuses et qui, heureusement, commencent de ne plus être ces assemblées de « spectateurs muets et inertes » que déplorait Pie XI. Même en travaillant à la revalorisation de la messe chantée, la nécessité de messes non chantées n'est pas simplement la conséquence d'un état transitoire en attendant un renouveau liturgique idéal. De telles messes répondent à un besoin permanent. Comment le renouveau de l'esprit liturgique et de la participation active par le chant peut-il s'y faire sentir ?

#### CHANTER AVEC LA MESSE.

En même temps que naissaient les messes dialoguées, dans lesquelles, dans le cadre d'une « messe lue » (et non plus d'une « messe basse ») les fidèles participaient aux prières liturgiques en répondant au prêtre, on s'efforça de trouver quelques chants qui viendraient orienter la prière des fidèles dans le sens de l'action liturgique. Cela commença avec les « cantiques d'offertoire », qui se multiplièrent au point d'acquérir une place presque disproportionnée dans le mouvement général de la messe. On y ajouta progressivement des « cantiques de communion », puis des chants paraphrasant les pièces de l'Ordinaire. Enfin, des paraphrases ou des traductions de psaumes donnèrent aussi la possibilité de rester dans l'esprit des chants du propre. Aujourd'hui, le répertoire de chants inspirés de la liturgie de la messe est devenu fort abondant.

Quelle est la valeur d'une telle pratique et comment faut-il la juger ?

Déjà, l'Encyclique *Mediator Dei* louait, en 1947, que *tout le peuple, selon les règles rituelles, ou bien répond d'une façon bien réglée aux paroles du prêtre, ou se livre à des chants en rapport avec les différentes parties du Sacrifice, ou bien fait l'un et l'autre* (n° 100).

Mais la récente Encyclique *Musicæ Sacrae Disciplina* a traité plus explicitement, d'une manière abondante et précise, de cette manière de s'unir à l'action liturgique par des chants bien adaptés. Le Saint Père, ayant appris que cette pratique existait

déjà *en de nombreuses régions de l'univers catholique*, en exprime sa grande joie et l'approuve.

Les caractéristiques de ces chants, selon l'Encyclique, sont les suivantes :

- 1) Ils ont un *lien plus étroit avec la liturgie de l'Eglise* que les cantiques ordinaires.
- 2) Ils *tirent leur origine du chant liturgique lui-même*.
- 3) Ils sont *adaptés aux diverses parties du Sacrifice*.
- 4) Ils sont *composés pour la plupart dans la langue du peuple*.
- 5) Ils suivent *le génie propre des diverses populations et régions* et sont ainsi *davantage adaptés au tempérament de chaque peuple en particulier*.
- 6) Ils *usent d'un langage clair et d'une mélodie simple*.

Et le pape conclut :

C'est pourquoi, si on ne peut les employer dans les messes chantées solennellement sans la permission du Saint-Siège... cependant, ils peuvent, dans les messes célébrées non solennellement, contribuer merveilleusement à ce que les fidèles n'assistent pas au Saint Sacrifice comme des spectateurs muets et inertes, mais, accompagnant l'action sacrée de l'âme et de la voix, unissent leur piété aux prières du prêtre.

Ainsi, se trouve heureusement résolu le dilemme, posé il y a un quart de siècle : entre « chanter la messe », seule vraie prière liturgique, et « chanter pendant la messe » n'importe quel cantique sans rapport avec la liturgie, on est désormais encouragé à « chanter avec la messe » en priant dans l'esprit de la liturgie avec des chants qui, comme dit le pape, accompagnent l'action sacrée.

#### DANS L'ESPRIT DE LA LITURGIE.

Bien qu'elle ne remplace pas le chant liturgique proprement dit, cette manière de participer au culte par le chant doit, pour être fidèle à ce que définit l'Encyclique, s'inspirer d'autant près que possible de la liturgie. Il y a donc une hiérarchie à garder, par exemple dans les chants qui accompagneront une messe lue. L'Encyclique n'entre pas dans le détail, mais le *Directoire pour la Pastorale de la Messe à l'usage des diocèses de France* (1) fournit tous les éléments utiles qui doivent diriger la pratique pastorale.

Durant une période de tâtonnement, due à un répertoire de chant insuffisant et à une formation liturgique imparfaite, on a pu trop insister sur le cantique d'offertoire et sur le chant

(1) Les Directoires des diocèses belges donnent des précisions analogues. La convergence des directives est d'ailleurs significative.

final, en méconnaissant l'excellence de chants de bien plus grande importance dans le déroulement de la messe, comme sont l'acclamation eucharistique du *Sanctus*, le psaume responsorial du graduel, ou la prière litanique des fidèles.

Or, l'importance d'une telle fidélité à l'esprit de la liturgie est double :

1) Que la messe célébrée hic et nunc le soit avec le maximum d'authenticité par rapport à ce que veut l'Eglise et le plus de fruit possible pour les fidèles.

2) Que la messe lue avec chant constitue une initiation à la messe chantée.

Toutefois, pour que ce style de célébration conserve précisément son caractère secondaire par rapport à la liturgie solennelle, il serait contradictoire d'y exécuter presque tous les chants de la grand'messe, ou des pièces équivalentes.

On usera donc de la liberté relative qui est laissée ici dans le choix des chants, non pour suivre la voie de la facilité en répétant toujours les mêmes pièces, et encore moins de la fantaisie qui romprait l'équilibre de la célébration par des hors-d'œuvre, mais pour éduquer l'assemblée. On l'entraînera à chanter certaines pièces d'Ordinaires simples ; on l'habituerà à comprendre la signification et le rôle d'un graduel ou d'un psaume de communion. Et ce faisant, on l'habituerà à prier avec la liturgie.

Ce n'est pas ici le lieu d'expliquer l'importance, la signification, la fonction et la forme de chaque chant de la messe, principes dont la connaissance doit guider la bonne organisation d'une messe lue avec chants. Cela sera fait peu à peu dans les articles d'EGLISE QUI CHANTE, sous la rubrique consacrée aux « Chants de la messe ». Rappelons seulement, pour terminer, le n° 209 du *Directoire* qui résume les principes généraux concernant la participation du peuple, par les chants, à la messe lue dans les diocèses de France :

a) On peut chanter des chants français, du moment qu'ils sont appropriés au moment de la messe où on les exécute (1), ou à la fête du jour. Ces chants seront assez brefs pour ne pas faire attendre le prêtre, ni supprimer les dialogues essentiels (par exemple, un chant d'entrée ne peut se prolonger au-delà de l'Introit du prêtre, un chant d'Offertoire au-delà de la Secrète, un chant de Communion au-delà de l'antienne lue par le prêtre).

b) On peut chanter des chants de l'Ordinaire grégorien, brefs et simples : *Kyrie*, *Sanctus*, *Benedictus*, *Agnus*. En revanche, le *Gloria* et le *Credo* risquent peut-être de faire attendre le prêtre et de transformer la messe lue en une pseudo-grand'messe.

J. GELINEAU, s. j.

---

(1) *Musicæ sacrae*, 3<sup>e</sup> partie, p. 20 : *Dummodo cantus illi singulis sacrificit partibus recte aptentur.*